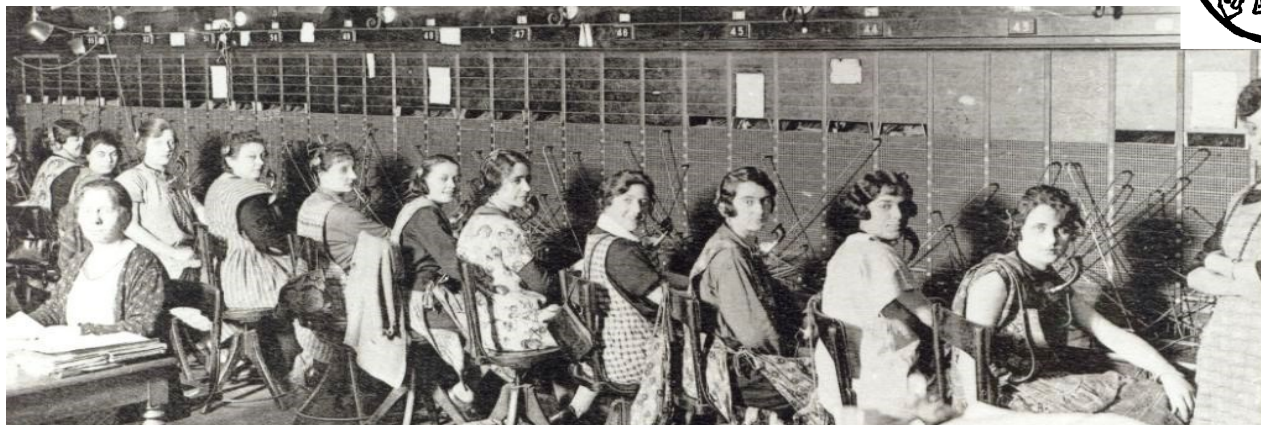
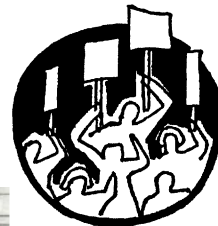


## **RCAD : lutter pour améliorer nos conditions de travail !**



**Suite aux épisodes de problèmes techniques majeurs début octobre concernant le 36 35, ODIGO et le SVI paiement deux week-ends de suite, SUD-Rail a posé une nouvelle DCI nationale le 11 octobre.**

Nous avons été reçus le 13 octobre par une direction visiblement dépassée, alors que le lancement du nouveau programme de fidélisation battait son plein.

### **SUR LES PROBLEMES TECHNIQUES**

SUD-Rail a rappelé que ce n'est pas la première fois qu'il y a des problèmes techniques majeurs (communiqué de presse SUD-Rail du 4 octobre), en plus des dysfonctionnements au quotidien qui mettent en grande difficulté les agents et les usagers.

- SUD-Rail a donc demandé communication des REX internes, le renfort des astreintes le week-end et de la communication interne sur les périmètres RCAD et guichets pour permettre aux agents de réagir au mieux.

### **SUR LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL DES AGENTS**

SUD-Rail a évoqué la situation des agents en première ligne, qui sont mis sous pression et qui sont exposés au mécontentement des usagers. Certains collègues ont localement « posé le casque » pour manifester leur ras le bol. Sans compter la charge de travail quotidienne importante, l'ultra-polyvalence ou « poly-compétence » imposée, le sous-effectif chronique (postes vacants, agents en arrêt longue durée qui ne sont plus remplacés par des CDD) et la souffrance au travail.

SUD-Rail revendique :

- La mise à jour systématique des évaluations « Risques Psychosociaux » via les CSSCT et CSE, en lien avec la médecine du travail. C'est une obligation de l'employeur, précisée dans le Code du travail
- Des embauches d'agents commerciaux en nombre suffisant pour couvrir les postes vacants (de nombreux agents CDD ont donné pleine satisfaction et ont acquis une bonne expérience pratique), des CDD pour remplacer les agents absents.
- La concrétisation de la reconnaissance du travail (ultra-polyvalence) des agents commerciaux par la revalorisation de la prime de travail. SUD-Rail précise que le « nouveau programme de rémunération variable, dénommé PEPS » est inégalitaire et va renforcer la compétition entre agents, au détriment de la solidarité.

**La direction a octroyé 150 euros de gratification exceptionnelle par agent sur les RCAD des Pays de la Loire. Par mesure d'équité, nous exigeons que l'ensemble des agents au niveau national puissent également en bénéficier !**